



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/MEM.2/1
22 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement**

Genève, 6-7 avril 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives.
4. Examen d'expériences positives et des moyens a) d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, et b) d'améliorer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux et pour tous les acteurs du secteur des produits de base.
5. Analyse et définition des mesures et du soutien dont ont besoin a) les pays en développement dépendant des produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par l'actuel niveau élevé des prix de ces produits en vue d'engager un processus de croissance économique soutenue, et b) les pays en développement importateurs de produits de base, en particulier les pays les moins avancés, pour faire face aux effets préjudiciables des amples variations des prix de ces produits.
6. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de trois jours pour mener à bien leurs travaux (3-5 mars 2009). Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine au moins avant le début de la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3. Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives

3. Le paragraphe 91 de l'Accord d'Accra stipule que: «Tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté.». La réunion d'experts examinera donc l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui se posent sur ces marchés, en accordant toute l'attention voulue à différents secteurs de produits tels que l'agriculture, la foresterie, les pêches, les métaux et minéraux, ainsi que le pétrole et le gaz, et en étudiera les incidences sur le développement.

Résultats attendus

4. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des représentants d'organismes internationaux de produit et d'organisations internationales, serviront à mettre en exergue – pour l'information des États membres de la CNUCED – l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base, dans une optique de développement. Les débats permettront d'évaluer les perspectives offertes et l'ampleur des défis posés par la situation actuelle et l'évolution future des marchés de produits.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/2 Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information intitulée «Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes», où il passera en revue l'évolution récente des marchés dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, les pêches, l'énergie et les métaux et minéraux. Ce document indiquera les tendances à court terme et à moyen terme des prix, les facteurs influant sur l'offre et la demande, et la situation du commerce, ainsi que quelques-unes des principales contraintes auxquelles sont confrontés les pays en développement tributaires des produits de base dans ces secteurs.

Point 4. Examen d'expériences positives et des moyens a) d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, et b) d'améliorer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux et pour tous les acteurs du secteur des produits de base.

6. Conformément au mandat énoncé dans l'Accord d'Accra (par. 93 b)), la CNUCED devrait «promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant les moyens d'intégrer les politiques relatives à ces produits dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté». En outre, le paragraphe 78 dispose que «des efforts devraient aussi être déployés à tous les niveaux et dans l'intérêt de tous les acteurs du secteur des produits de base pour améliorer la transparence et la responsabilité». Sur la base d'un examen d'expériences positives, la réunion d'experts déterminera et analysera des moyens efficaces d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi que d'améliorer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux et pour tous les acteurs du secteur des produits de base. Elle permettra d'échanger des informations sur des approches et des stratégies ayant contribué à une croissance économique soutenue, à la réduction de la pauvreté et à la diversification économique, en partant de la production et du commerce des produits de base comme principal socle économique.

Résultats attendus

7. Les travaux sur ce thème – y compris les communications présentées par des experts, des acteurs internationaux et régionaux, et des représentants du secteur privé et de la société civile – conduiront à dégager des enseignements des stratégies – nationales, régionales et internationales – ayant permis de mettre le commerce des produits de base (y compris l'envolée des prix de ces produits) au service du développement, et de s'attaquer aux contraintes séculaires imposées par la dépendance à l'égard des produits de base, s'agissant notamment de surmonter les difficultés liées à la diversification. Cela devrait aider les pays en développement à élaborer des stratégies et des politiques appropriées face à l'évolution des marchés de produits, s'agissant notamment de garantir une utilisation transparente des revenus et d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/3 Intégration des politiques relatives aux produits de base dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté: expériences positives, transparence et responsabilité.

8. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information sur des approches et des stratégies ayant permis de mettre le commerce des produits de base au service du développement économique et social et de promouvoir la transparence et la responsabilité dans le secteur des produits de base.

Point 5. Analyse et définition des mesures et du soutien dont ont besoin a) les pays en développement dépendant des produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par l'actuel niveau élevé des prix de ces produits en vue d'engager un processus de croissance économique soutenue, et b) les pays en développement importateurs de produits de base, en particulier les pays les moins avancés, pour faire face aux effets préjudiciables des amplitudes des variations des prix de ces produits.

9. Au paragraphe 79, l'Accord d'Accra stipule que «des mesures doivent être prises pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à tirer effectivement parti des possibilités offertes par la hausse des prix de ces produits pour s'engager dans un processus de croissance économique soutenue et de réduction de la pauvreté». Le paragraphe 79 indique par ailleurs que «le boom actuel des produits de base a aussi de graves effets préjudiciables sur les pays en développement importateurs, notamment les PMA. Ces effets se traduisent notamment par des problèmes de balance des paiements, par une diminution des dépenses consacrées au développement et par l'insécurité alimentaire. Certains pays en développement se sont aussi déclarés préoccupés par les dysfonctionnements des marchés et ont souligné la nécessité d'un fonctionnement efficace de ces marchés et d'un meilleur dialogue entre pays importateurs et pays exportateurs de denrées alimentaires afin de faire baisser et de stabiliser les prix mondiaux.». Il est en outre précisé au paragraphe 92 de l'Accord d'Accra que «La CNUCED devrait redoubler d'efforts ... pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à transformer l'actuel envolée des prix de ces produits en gains pour le développement ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à cette dépendance»; la réunion d'experts examinera donc les mesures et le soutien dont ont besoin les pays en développement dépendant des produits de base et les pays en développement importateurs de ces produits. Dans ce contexte, elle favorisera un échange d'expériences sur les mesures et le soutien qui ont permis d'apporter une aide utile à ces deux catégories de pays.

Résultats attendus

10. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts, des acteurs internationaux et régionaux, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, serviront à déterminer des options pratiques et des moyens pragmatiques de faciliter une utilisation efficace, par les pays en développement tributaires des produits de base, des possibilités offertes par le niveau actuellement élevé des prix de ces produits, ainsi que d'atténuer les effets préjudiciables, pour les pays en développement importateurs de produits de base, de la hausse des prix énergétiques et alimentaires.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/4 Évolution des prix des produits de base: contribution aux efforts déployés par les pays en développement pour faire face aux contraintes et tirer parti des possibilités offertes.

11. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information sur les mesures et le soutien dont ont pu bénéficier des pays en développement exportateurs de produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par la hausse actuelle des prix des produits de base. L'objectif est d'engager un processus de croissance économique soutenue dans l'objectif d'une élimination de la pauvreté, ainsi que d'aider les pays en développement importateurs de produits de base à faire face aux effets préjudiciables de l'envolée des prix énergétiques et alimentaires.

Point 6. Adoption du rapport de la réunion

12. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. La réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts: incidence sur le commerce et le développement de l'évolution des marchés de produits de base

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Ces documents, qui devraient s'appuyer sur l'expérience des experts, pourraient porter sur une ou plusieurs des questions suivantes:

- Quels ont été les moteurs de la tendance des prix ces dernières années sur les marchés de produits de base et quels ont été les avantages et les inconvénients de cette évolution tendancielle pour les pays en développement dépendant des produits de base?
- Comment intégrer efficacement les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté d'après les expériences positives enregistrées en la matière?
- Comment améliorer efficacement la transparence et la responsabilité à tous les niveaux (national, régional, international) et pour tous les acteurs du secteur des produits de base?
- Comment pourrait-on aider les pays en développement dépendant de l'exportation de produits de base à exploiter efficacement les possibilités offertes par la hausse actuelle des prix de ces produits pour engager un processus de croissance économique soutenue?
- Comment pourrait-on aider les pays en développement importateurs de produits de base à faire face aux effets préjudiciables de l'extrême instabilité des prix énergétiques et alimentaires?

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Harmon C. Thomas
Chef du Groupe spécial sur les produits de base
Bureau E-9030
CNUCED
Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone: +41 22 917 5647
Télécopieur: +41 22 917 0509
Courriel: harmon.thomas@unctad.org

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

Lundi 6 avril 2009	Mardi 7 avril 2009
<p><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p>Plénière</p> <p>Déclaration d'ouverture</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Point 3: Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives</p> <ul style="list-style-type: none">• Pétrole et gaz• Minéraux et métaux	<p><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p>Point 4: Examen d'expériences positives et des moyens a) d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, et b) d'améliorer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux et pour tous les acteurs du secteur des produits de base</p>
<p><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p> <ul style="list-style-type: none">• Produits de base de l'agriculture• Pêche• Foresterie	<p><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p>Point 5: Analyse et définition des mesures et du soutien dont ont besoin a) les pays en développement dépendant des produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par l'actuel niveau élevé des prix de ces produits en vue d'engager un processus de croissance économique soutenue, et b) les pays en développement importateurs de produits de base, en particulier les pays les moins avancés, pour faire face aux effets préjudiciables des amples variations des prix de ces produits.</p> <p>Point 6: Adoption du rapport de la réunion</p>
